



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mercredi 4 juillet 2007, à 17 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents:

Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président
Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents:

Monsieur Serge Viau, directeur général par intérim
M^e Sylvain Ouellet, greffier
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Est absent:

Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur

Monsieur le président Yvon Bussièrès constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CV-2007-0618 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour et l'ordre du jour supplémentaire (1) de la séance du conseil de la ville tenue le 4 juillet 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0619 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2007

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse Andrée P. Boucher sur les décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 juin 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 19 juin 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 juin 2007.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2007-322), soit :

a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour la période des mois d'avril et mai 2007;

b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2007.

- Dépôt, par monsieur le conseiller Pierre Maheux, d'un communiqué de presse de La Maison de Lauberivière, en date du 28 juin 2007 et intitulé : « *La Maison de Lauberivière se questionne sur les propos du porte-parole de la Ville de Québec* ».
- Dépôt, par monsieur le conseiller Richard Côté, d'un rapport sur les anticipations du Programme triennal d'immobilisations en date du 26 juin 2007.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Gerald Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 21.

- Dépôt, par monsieur Luc Alarie, de documents de jurisprudence en matière d'urbanisme relativement à l'Académie St-Louis.

Avis de proposition

- Monsieur le conseiller Gerald Poirier dépose un avis de proposition relatif au maintien du financement des chantiers urbains pour l'année 2008 et de la tenue d'un comité plénier en septembre 2007 afin de déterminer les besoins et les orientations desdits chantiers pour les années futures.
- Monsieur le conseiller Gerald Poirier dépose également une lettre de la présidente du Forum Jeunesse de la conférence régionale des élus, madame Stéphanie Borgia, réitérant sa volonté de continuer l'expérience partenariale.

- Monsieur le conseiller André Letendre dépose un avis de proposition relatif à ce que l'administration municipale présente, aux membres du conseil, un rapport sur les modalités de remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite lors de la séance du conseil du 20 août 2007.
- Monsieur le conseiller Alain Loubier dépose un avis de proposition relatif à ce que le conseil demande à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, de reconsidérer sa décision de céder la propriété, le financement et la gestion du parc industriel François-Leclerc à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.

Conformément aux dispositions de l'article 61 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, ces avis de proposition seront transmis au comité exécutif pour avis et réinscrits à la prochaine séance.

CV-2007-0620 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Tenue d'une rencontre d'information à l'intention des membres du conseil de la ville portant sur la stratégie et le plan d'action en sécurité routière - AT2007-203 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de donner suite, à l'avis de proposition déposé au conseil de la Ville le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Paul Shoiry relativement à la tenue d'une rencontre d'information à l'intention des membres du conseil de la ville portant sur la stratégie et le plan d'action en sécurité routière; celle-ci ayant déjà été prévue et annoncée par un membre du comité exécutif.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0621 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Versements aux arrondissements des sommes prévues au budget 2007 pour la réalisation des Rendez-vous actifs - DG2007-048 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, relativement aux versements aux arrondissements des sommes prévues au budget 2007 pour la réalisation des Rendez-vous actifs.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault et François Picard.

Vote contre : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2007-0622 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Versements aux arrondissements des sommes prévues au budget 2007 pour la réalisation des Rendez-vous actifs - DG2007-048

Attendu que le conseil municipal a prévu des sommes pour les activités des Rendez-vous actifs dans le budget des services centraux;

Attendu que plusieurs de ces activités sont planifiées et organisées et qu'elles ont été publicisées dans les arrondissements;

Attendu que certaines dépenses reliées pour ces activités ont déjà été encourues;

Attendu que les dépenses ont été engagées sur la foi des représentations à l'effet que les crédits nécessaires seraient transférés;

Attendu qu'aucune information a été transmise aux arrondissements pour aviser du non versement des sommes prévues pour la tenue de ces activités;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu que le comité exécutif reconsidère sa décision afin de respecter l'engagement budgétaire voté par le conseil municipal et verse aux arrondissements les sommes prévues au budget 2007 pour la réalisation des Rendez-vous actifs.

Vote en faveur : Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Gérard Landry, Louise Lapointe, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Patrick Paquet, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, madame la conseillère et messieurs les conseillers Richard Côté, Lisette Lepage, Ralph Mercier, Guy Perrault et François Picard.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0623 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de ville tenue le 18 juin 2007 - Demande à la direction générale de préparer et soumettre pour adoption par le conseil municipal la Déclaration des services aux citoyens de la Ville de Québec - DG2007-049 (Ra-1342)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de ne pas donner suite pour le moment à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de ville tenue le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Paul Shoiry, mais de demander à l'administration de continuer sa démarche de révision de processus affectant directement le service à la clientèle afin d'harmoniser ses processus, de les simplifier et d'améliorer les délais de réponse aux citoyens.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

Vote contre : Madame la conseillère et messieurs les conseillers Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Denise Trudel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0624 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry lors de la séance du conseil de ville tenue le 18 juin 2007 - Demande à la direction générale de préparer et soumettre pour adoption par le conseil municipal la Déclaration des services aux citoyens de la Ville de Québec - DG2007-049**

Attendu que le 31 mai 2007, la Ville de Laval a annoncé l'adoption d'une Déclaration de services aux citoyens;

Attendu que la Déclaration de services aux citoyens a pour objectif d'optimiser les prestations de services, notamment par une rapidité de réponse et un suivi rigoureux des demandes et requêtes des citoyens auprès de l'administration;

Attendu la volonté du conseil municipal d'accorder la priorité à l'accessibilité et à la qualité de ses services auprès de tous les citoyens de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Paul Shoiry,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu que la direction générale prépare et soumette pour adoption par le conseil municipal la Déclaration des services aux citoyens de la ville de Québec.

Vote en faveur : Madame la conseillère et messieurs les conseillers Raymond Dion, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Paul Shoiry, Jacques Teasdale et Denise Trudel.

Vote contre : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Michel Fecteau, Gérard Landry, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Marc Simoneau, Denise Tremblay Blanchette, Marie France Trudel, Jérôme Vaillancourt, Conrad Verret et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Rejetée à la majorité

CV-2007-0625 **Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Mandat à la Commission consultative économie et environnement de procéder à une consultation publique sur le projet de *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain*, R.V.Q. 1002 afin que celui-ci reflète les attentes de la population en cette matière - EN2007-049 (Ra-1342)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Jérôme Vaillancourt,

il est résolu de mandater la Commission consultative économie et environnement à procéder, le plus rapidement possible, à une consultation publique sur le projet de *Règlement sur l'abattage d'arbres en milieu urbain*, R.V.Q. 1002 ainsi que sur les dispositions touchant les territoires d'application du certificat d'autorisation d'abattage comprises dans le *Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats*, R.R.V.Q. chapitre A-2 afin que ceux-ci reflètent les attentes de la population en cette matière.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0626 Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 - Mandat à la Direction générale afin que celle-ci propose des activités pour informer et sensibiliser les citoyens sur les différents moyens dont ils disposent pour protéger l'environnement lors de la Semaine de l'environnement de la Ville de Québec qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2008 - EN2007-050 (Ra-1342)

Attendu que la première semaine de juin de chaque année est la semaine canadienne de l'environnement;

Attendu que le 4 juin dernier, le conseil de la ville a adopté la résolution portant le numéro CV-2007-0526, proclamant la première semaine de juin comme Semaine de l'environnement de la Ville de Québec;

Attendu que les villes canadiennes qui ont décrété la Semaine de l'environnement dans leur municipalité organisent, lors de cette semaine, des activités pour informer et sensibiliser les citoyens sur les différents moyens dont ils disposent pour protéger l'environnement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard, appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de mandater la direction générale afin que celle-ci propose des activités pour informer et sensibiliser les citoyens sur les différents moyens dont ils disposent pour protéger l'environnement lors de la Semaine de l'environnement de la Ville de Québec qui se tiendra du 1^{er} au 7 juin 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0627 Félicitations et remerciements à monsieur Peter D. Simons et à sa famille pour le don de la Fontaine de Tourny à la population de Québec

Attendu que monsieur Peter D. Simons et sa famille ont fait don, à la Ville de Québec, de la Fontaine de Tourny, afin de souligner le 400^e anniversaire de la Fondation de Québec;

Attendu que l'inauguration de ladite fontaine de Tourny s'est déroulée le 3 juillet 2007, soit le jour du 399^e anniversaire de la Fondation de Québec;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de féliciter et de remercier chaleureusement monsieur Peter D. Simons et sa famille pour ce don extraordinaire fait à la Ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0628 Meilleurs voeux d'encouragement aux 2 500 militaires qui partent en mission en Afghanistan cet été

Attendu que 2 500 militaires, dont 2 000 de la Base de Valcartier, quitteront le Québec cet été pour se rendre en Afghanistan;

Attendu l'importance de cette mission pour ceux qui y participeront avec courage et détermination;

Attendu que nos militaires seront éloignés de leurs proches et de leur famille pendant plusieurs mois;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

appuyée par madame la conseillère Ann Bourget,

il est résolu que le conseil municipal profite du départ des 2 500 militaires pour manifester sa gratitude et sa fierté et leur offrir ses meilleurs voeux d'encouragement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0629 Félicitations à la famille Picard relativement à la prise d'inventaire des graffitis dans le quartier St-Sauveur

Attendu que la famille Picard, en constatant la présence de nombreux graffitis sur le boulevard Charest nouvellement aménagé, a pris l'initiative de procéder à leur inventaire complet dans le quartier St-Sauveur;

Attendu que la présence de nombreux graffitis illégaux peut nuire au sentiment de sécurité des citoyens d'un quartier et qu'il est nécessaire d'intervenir pour limiter les effets néfastes de ce phénomène comme le fait la Ville de Québec avec le projet des chantiers urbains Graff'Cité;

Attendu que l'implication des citoyens dans leur quartier est essentielle, car elle contribue à améliorer leur qualité de vie et leur sentiment d'appartenance à la communauté;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Louise Lapointe,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu que le conseil municipal offre ses plus sincères félicitations à Amélie et Samuel ainsi qu'à leurs parents Bruno Picard et Jacinthe Marcoux pour leur initiative remarquable qui permettra d'aider la Ville dans son projet Graff'Cité et améliorera ainsi la qualité de vie de leur quartier.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0630 Demande de délai additionnel jusqu'au 20 août 2007 - Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007, relativement à la venue en 2008 de l'Organisation des Prix canadiens de l'environnement - DG2007-044 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 20 juin 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 20 août 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 18 juin 2007 par monsieur le conseiller Paul Shoiry, concernant la possibilité d'inviter l'Organisation des Prix canadiens de l'environnement à tenir son gala de reconnaissance du mérite environnemental 2008 dans la ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0631 Prolongement des services municipaux sous le boulevard Loiret - District Les Sentiers (19) - Arrondissement Charlesbourg - DE2007-048 (Ra-1340)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le projet de prolongement des infrastructures municipales sous l'emprise d'une partie des rues de Colmar, du Rubis et du boulevard Loiret, sur une longueur approximative de 150 mètres, à être réalisé par « Développement La Montagne-des-Roches inc. », le tout selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe et selon les conditions de l'entente à intervenir entre les parties;
- 2° d'autoriser « Développement La Montagne-des-Roches inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Développement La Montagne-des-Roches inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Développement La Montagne-des-Roches inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0632 Affectation au domaine privé de la Ville de deux (2) parties du lot 1 694 589 du cadastre du Québec - Arrondissement Laurentien - GI2007-093 (Ra-1340)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'affecter au domaine privé de la Ville deux parties du lot 1 694 589 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de deux cent quinze mètres carrés (215 m²) d'une part, et de deux cent trente-cinq mètres carrés (235 m²) d'autre part, donnant une superficie approximative totale de quatre cent cinquante mètres carrés (450 m²), tel que montré au plan préliminaire préparé par la Ville et daté du 15 décembre 2006.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0633 Acquisition du lot 1 147 884 du cadastre du Québec avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1650, boulevard de la Morille, propriété de « La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles-Borromée » - Arrondissement Les Rivières - GI2007-102 (CT-GI2007-102) — (Ra-1340)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, de « La Fabrique de la paroisse de Saint-Charles-Borromée », un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 147 884 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de huit cent trente mètres carrés et cinq dixièmes (830,5 m²), avec bâtisse dessus construite portant le numéro civique 1650, boulevard de la Morille, Québec, pour un montant de 600 000 \$, excluant les taxes, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel pour en faire partie intégrante;
- 2° d'autoriser l'utilisation gratuite, par « La Fabrique de la paroisse de

Saint-Charles-Borromée », d'un bloc annuel de cent (100) heures de locaux à l'intérieur du bâtiment sis au 1650, boulevard de la Morille, Québec, pour une période de vingt-cinq (25) ans, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au protocole d'entente joint au présent sommaire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0634 Retraite le 1^{er} juin 2007 de monsieur Marc-André Fortin (ID. 014660), directeur adjoint au Service de police - RH2007-425 (Ra-1340)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de prendre acte de la retraite de monsieur Marc-André Fortin (ID. 014660), directeur adjoint au Service de police, le 1^{er} juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0635 Désignation du représentant de la Ville de Québec au comité d'arbitrage prévu au projet de loi no 6 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale » - AJ2007-049 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la création du comité d'arbitrage prévu au projet de loi no 6 « Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale », et ce, avant la sanction de cette loi, afin d'entamer les travaux préparatoires au premier mandat de ce comité;
- 2° de désigner monsieur Raynald Bédard, directeur du Service des finances et trésorier de la Ville de Québec, à titre de représentant de la Ville de Québec au sein du comité d'arbitrage;
- 3° d'inviter les maires des municipalités reconstituées et la ministre des Affaires municipales et des Régions à désigner leur représentant au sein du comité d'arbitrage dans le but d'entreprendre, sans attendre l'entrée en vigueur de la loi, les travaux préparatoires au premier mandat de ce comité;
- 4° d'autoriser le début des travaux de ce comité uniquement après le désistement formel des municipalités reconstituées et des citoyens impliqués dans la poursuite intentée contre la Ville de Québec visant à faire prononcer la nullité de certains actes de l'agglomération.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0636 Entente entre la Ville de Québec et l'« Administration portuaire de Québec » relativement à l'aménagement et à la mise en valeur de la Baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport - AT2007-191 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et l'« Administration portuaire de Québec » relativement à l'aménagement de la Baie de Beauport, à l'exploitation et au développement du secteur portuaire de Beauport et de requérir du gouvernement du Québec l'autorisation de conclure une telle entente;
- 2° d'autoriser madame la mairesse Andrée P. Boucher et le greffier, Me Sylvain Ouellet ou l'assistant-greffier monsieur René Damphousse, à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0637 Gestion du site du Bassin Brown - AT2007-192 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'inviter le gouvernement du Canada à confier, à la Commission des champs de bataille nationaux, la gestion du site du Bassin Brown;
- 2° de demander au gouvernement du Canada de s'assurer que les budgets alloués à la gestion du Bassin Brown, et à l'interprétation des lieux, ne réduisent en rien le budget annoncé par le gouvernement fédéral pour l'aménagement du Bassin Brown.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0638 Acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du terrain requis pour l'aménagement d'une aire de virage sur le chemin du Foulon et autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures d'expropriation - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - AT2007-197 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, de gré à gré ou par voie d'expropriation, le terrain requis pour l'aménagement d'une aire de virage sur le chemin du Foulon, situé sur une partie du lot 2 074 683 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan 446-ASK-043_R6;
- 2° d'autoriser le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, du terrain requis, tel que montré au plan 446-ASK-043_R6.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0639 Appropriation d'un montant de 80 000 \$ au fonds général de la Ville (Règlement R.V.Q. 1281) - AT2007-200 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 80 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1281, au fonds général de la Ville. Le fonds général de la Ville sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0640 Autorisation à l'arrondissement Laurentien - Engagement de crédit relatif à un contrat pour des travaux de vidange de puisards, pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-244 (CT 2156373) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Laurentien à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication d'un contrat, à « Veolia ES Services d'assainissement inc. », pour des travaux de vidange de puisards, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 157 182,63 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 avril 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0641 Autorisation à l'arrondissement Limoilou - Engagement de crédit relatif à un contrat pour des travaux de vidange de puisards, pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-245 (CT-2156947) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Alain Loubier,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Limoilou à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Veolia ES Services d'assainissement inc. », du contrat pour des travaux de vidange de puisards, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 188 496,09 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 avril 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0642 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à un contrat pour des travaux de vidange de puisards, pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38326) - AP2007-246 (CT-2154551) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication d'un contrat, à « Veolia ES Services d'assainissement inc. », pour des travaux de vidange de puisards, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 150 345,63 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 avril 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0643 Autorisation à l'arrondissement Les Rivières - Engagement de crédit relatif à un contrat pour des travaux de sciage de bordures et de trottoirs, pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38327) - AP2007-279 (CT-2154546) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Les Rivières à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Sciage et forage Québec (1984) inc. », pour des travaux de sciage de bordures et de trottoirs, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 195 162,17 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38327 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 10 avril 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0644 Autorisation à l'arrondissement Beauport - Engagement de crédit relatif à un contrat pour des travaux de sciage de bordures et de trottoirs, pour les saisons 2007, 2008 et 2009 (VQ-38327) - AP2007-281 (CT-2155782) — (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Beauport à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication, à « Construction S.R.B. scc », le contrat pour des travaux de sciage de bordures et de trottoirs, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 107 810,94 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38327 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 10 avril 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0645 Adjudication d'un contrat de services professionnels à « Consulair Gaston Bélanger inc. » pour la caractérisation des émissions atmosphériques à l'incinérateur pour trois (3) années (VQ-38646) - AP2007-314 (CT-2154085) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adjuger, à « Consulaire Gaston Bélanger inc. », le contrat de services professionnels pour la caractérisation des émissions atmosphériques à l'incinérateur pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant de 149 046,60 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38646 et à sa soumission en date du 1^{er} juin 2007, sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0646 Adjudication d'un contrat relatif au renouvellement du logiciel antivirus McAfee pour 3500 licences durant la période du 21 juin 2007 au 20 juin 2010 (dossier 38967) - AP2007-316 (CT-2157165) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Fournitures et ameublement du Québec », le contrat pour le renouvellement du logiciel antivirus McAfee pour 3500 licences, pour la période du 21 juin 2007 au 20 juin 2010, au montant approximatif de 154 066,10 \$, incluant les taxes, sous réserve de l'approbation des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0647 Adjudication de contrats pour la fourniture annuelle de chaussures de sécurité et de gants de travail, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 14 mai 2009 (VQ-38498) - AP2007-323 (CT-AP2007-323) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adjuger les contrats en vue de la fourniture annuelle de chaussures de travail et de gants de sécurité, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 14 mai 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38498, selon les prix unitaires soumis pour chacun des articles, de la façon suivante :

- « Équipement de sécurité du Québec inc. », pour les articles 1, 3 à 8, 11 à 13, 17 à 21 du lot 1, et pour les articles 1 à 6, 8 à 12, 14 à 17, 20 et 21 du lot 2, le tout conformément à sa soumission en date du 30 avril 2007;
- « Magasin Latulippe inc. », pour les articles 2, 9, 10, 14 à 16 et 18 du lot 1, le tout conformément à sa soumission en date du 30 avril 2007;
- « Entreprises Forlini - Division Équipement de sécurité Universel Inc. », pour les articles 7, 13, 18 et 19 du lot 2, le tout conformément à sa soumission en date du 26 avril 2007;

sous réserve de l'appropriation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0648 Achat de mises à jour pour deux unités d'emmagasinage Clarion CX3-40C (dossier 38983) - AP2007-324 (CT-2156328) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'accorder, à « Dell Canada inc. », le contrat pour l'achat de mises à jour pour deux unités d'emmagasinage Clarion CX3-40C, pour un montant total de 182 320 \$, incluant les taxes, conformément à la proposition soumise en date du 19 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0649 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de balais ramasseurs et brosses de caniveaux pour balais motorisés, pour une période de vingt-quatre (24) mois (VQ-38166) - AP2007-326 (CT-AP2007-326) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Accessoires Outillage Ltée », le contrat en vue de la fourniture et la livraison de balais ramasseurs et brosses de caniveaux pour balais motorisés, pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38166 et selon les prix unitaires soumis, en date du 7 juin 2007.

Sous réserve de l'approbation des budgets 2008 et 2009 par les autorités.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0650 Modifications des résolutions CV-2006-0495 et CV-2006-1037 relatives à l'harmonisation des noms de rues sur le territoire de la ville de Québec, phase II - CU2007-050 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la correction et la modification de quatre (4) dénominations de rues situées sur le territoire de la ville de Québec dans le cadre de l'harmonisation des noms de rues 2006-2007, phase II et d'autoriser les modifications aux annexes des sommaires CU2006-040 du 14 juin 2006 et du CU2006-107 du 24 novembre 2006 qui ont fait l'objet des résolutions CV-2006-0495 et CV-2006-1037;
- 2° d'autoriser une soirée de consultation publique avec les résidents de la rue De Berri, située dans l'arrondissement Beauport, par le conseil de quartier des Chutes-Montmorency.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0651 Attribution de six (6) odonymes - Rues des Pionnières-de-Beauport, Jeanne-Langlois, Marie-Godard, Anne-Martin, Françoise-Garnier et Claire-Morin - District de la Chute-Montmorency (23) - La Cité de Moncel - Arrondissement Beauport - CU2007-061 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de nommer les six (6) rues identifiées par les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 6 sur le plan-repère joint en annexe au sommaire décisionnel, par les odonymes suivants :

- Rue 1 : Pionnières-de-Beauport, Rue des;
- Rue 2 : Jeanne-Langlois, Rue;
- Rue 3 : Marie-Godard, Rue;
- Rue 4 : Anne-Martin, Rue;
- Rue 5 : Françoise-Garnier, Rue;
- Rue 6 : Claire-Morin, Rue.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0652 Attribution d'un odonyme - Rue Antoine-Fortier - District électoral de Saint-Michel (22) - Arrondissement Beauport - CU2007-062 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu de nommer la rue identifiée par la lettre A sur le plan repère joint en annexe au sommaire décisionnel par l'odonyme suivant : rue Antoine-Fortier.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0653 Protocole d'entente entre la Ville de Québec et « La Fondation des hôpitaux Enfant-Jésus-Saint-Sacrement - Versement d'une subvention maximale de 1 500 000 \$ sur une période de dix (10) ans - DE2007-057 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Québec et « La Fondation des hôpitaux Enfant-Jésus-Saint-Sacrement », relativement au versement d'une subvention maximale de 1 500 000 \$, sur une période de dix (10) ans, pour la construction du Centre multidisciplinaire de développement du génie tissulaire sur les terrains de l'hôpital Enfant-Jésus, selon des termes et conditions qui figurent au projet de protocole joint au présent sommaire pour en faire partie intégrante (annexe 3).

Ce protocole tient compte, notamment, des modalités suivantes :

- 1° La subvention sera versée sur une période de dix (10) ans à partir de la 1^{re} année d'inscription au rôle, totalisant un montant de 1 500 000 \$, pourvu que la valeur au rôle ne soit pas inférieure à 15 000 000 \$;
- 2° Le total de la subvention ne pourra pas dépasser 1 500 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0654 Modification de la « Politique de gestion des espaces industriels municipaux » - parcs industriels relevant de la Ville de Québec - DE2007-060 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier les pages 6 et 14 de la « Politique de gestion des espaces industriels municipaux », tel qu'indiqué à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel. Cette modification permettra notamment, de réduire le délai pendant lequel :

- un terrain municipal est réservé sans la réalisation d'un projet d'investissement sur le site;
- le prix de vente du terrain est gelé, alors qu'une révision de la grille de prix de vente est dorénavant prévue sur une base annuelle.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0655 Abrogation de la résolution CV-2006-0289 relative à une subvention de 300 000 \$ au « Conseil de direction de l'Armée du salut du Canada » - DE2007-078 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2006-0289, adoptée par le conseil de la ville le 18 avril 2006, relative à une subvention maximale de 300 000 \$ au « Conseil de direction de l'Armée du salut du Canada » pour effectuer les travaux de rénovation de l'immeuble sis au 14, Côte du Palais à Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0656 Prolongement de la rue de la Lavande - District les Monts (20) - Arrondissement Charlesbourg - DE2007-079 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel qui implique le prolongement de la rue de la Lavande, sur une longueur approximative de 70 mètres linéaires, à être réalisé par « Les Entreprises J.S. Lauzon inc. », selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe;
- 2° d'autoriser « Les Entreprises J.S. Lauzon inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Entreprises J.S. Lauzon inc. » à transmettre au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;
- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Entreprises J.S. Lauzon inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures, équipements municipaux, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0657 Nomination de madame Lisette Lepage, conseillère municipale et membre du comité exécutif, au conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire - DG2007-045 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de nommer madame Lisette Lepage, conseillère municipale et membre du comité exécutif, à titre de représentante de la Ville de Québec, pour siéger au conseil d'administration du Fonds québécois d'habitation communautaire, pour un mandat de deux (2) ans à compter du 18 septembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0658 Nomination d'un membre au sein de la Commission consultative jeunes et aînés - DG2007-047 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de nommer madame la conseillère Marie France Trudel, du district Des Laurentides, au sein de la Commission consultative jeunes et aînés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0659 Abandon et établissement d'une servitude de trottoir et de passage pour piétons sur une partie du lot 3 816 846 du cadastre du Québec et acquisition pour fins municipales du lot 3 816 845 du susdit cadastre - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - GI2007-091 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu :

- 1° d'abandonner la servitude de trottoir et de passage pour piétons sur une partie du lot 3 816 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, publié au Bureau de la publicité des droits le 27 août 1980 sous le numéro 993491;
- 2° d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de trottoir et de passage pour piétons en faveur de la Ville, par « Les Immeubles Jacques Robitaille inc. », sur une partie du lot 3 816 846 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de neuf mètres et trois dixièmes (9,3 m²), décrite à la description technique

préparée le 24 octobre 2006, par monsieur Richard Carrier, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7377 de ses minutes, jointe en annexe au sommaire décisionnel;

- 3° d'autoriser l'acquisition, par la Ville, du lot 3 816 845 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété de « Les Immeubles Jacques Robitaille inc. », d'une superficie de deux cent cinquante-cinq mètres carrés et trois dixièmes (255,3 m²), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de cession d'immeuble dont copie est jointe au présent sommaire pour en faire partie intégrante.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0660 Fermeture de rue et affectation au domaine privé de la Ville d'une partie du lot 1 541 903 du cadastre du Québec qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 3 985 883 du même cadastre - Arrondissement Beauport - GI2007-109 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'ordonner la fermeture de la rue constituée d'une partie du lot 1 541 903 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, et son affectation au domaine privé de la Ville, d'une superficie de cent trente-trois mètres carrés et sept dixièmes (133,7 m²), qui sera ultérieurement connue sous le numéro de lot 3 985 883 du susdit cadastre, (parcelle excédentaire du boulevard Louis-XIV), le tout sous réserve de l'entrée en vigueur du règlement R.A.V.Q. 160.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0661 Bail entre la Ville de Québec et messieurs Éric Lemieux et Jean-Jacques Roussel relativement à la location d'un entrepôt sis au 29, rue Giroux - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-112 (CT-GI2007-112) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel messieurs Éric Lemieux et Jean-Jacques Roussel louent, à la Ville, un entrepôt sis au 29, rue Giroux, pour une période de cinq (5) ans débutant le 1er août 2007 et se terminant le 31 juillet 2012, pour un loyer total de 101 478,72 \$, excluant les taxes, selon les conditions apparaissant au projet de bail joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0662 Fermeture de rues et affectation au domaine privé de la Ville de deux (2) parties de lots, soit une partie du lot 1 614 950 et une partie du lot 2 852 619 du cadastre du Québec - Arrondissement Charlesbourg - GI2007-113 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'ordonner la fermeture de deux (2) partie de rues et leur affectation au domaine privé de la Ville, soit une partie du lot 1 614 950 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de deux cent soixante-deux mètres carrés et un dixième (262,1 m²) et une partie du lot 2 852 619 du susdit cadastre, d'une superficie de dix-huit mètres carrés et trois dixièmes (18,3 m²); ces parcelles de lots devant être ultérieurement connues sous les numéros de lots 3 932 674 et 3 932 675 du susdit cadastre, tel que montré au plan projet de lotissement préparé le 29 mars 2007 par monsieur Emmanuel Boulais, arpenteur-géomètre, sous le numéro 5740 de ses minutes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0663 Vente du lot 3 885 509 du cadastre du Québec à « Le Groupe Dolmil, S.E.N.C. » - Arrondissement La Cité - GI2007-114 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de vendre, à « Le Groupe Dolmil, S.E.N.C. », pour un montant de 335 000 \$, excluant les taxes, le lot 3 885 509 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de cinq mille cent soixante-treize mètres carrés et quatre dixièmes (5 173,4 m²), le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à une offre d'achat jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Le solde à payer est de 301 500 \$ compte tenu d'un acompte de 33 500 \$ déjà versé; le produit de cette vente sera versé au fonds général de la Ville pour un montant de 321 146 \$ et l'excédent, soit la somme de 13 854 \$, sera versé à la réserve pour fins de parc et terrains de jeux, conformément au Règlement R.R.V.Q. chapitre D-5.

L'acte notarié sera préparé et signé devant le notaire désigné par l'acquéreur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0664 Adjudication d'un contrat pour les travaux du projet de réaménagement de l'avenue Cartier (PRR2005318) - VQ-38047 - Arrondissement La Cité - IN2007-082 (CT-2157991) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation délivré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et à l'approbation du Règlement R.V.Q. 1291 par le ministère des Affaires municipales et des Régions et à sa mise en vigueur, d'adjuger, à « Les Entreprises P.E.B. ltée », le contrat en vue de la réalisation des travaux de l'option 2 du projet de réaménagement de l'avenue Cartier (PRR2005318), dans l'arrondissement La Cité, pour un montant de 2 791 542,30 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38047 et à sa soumission en date du 8 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0665 Remplacement de l'annexe 1 du sommaire décisionnel IN2006-073, identifiant les projets couverts par le *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réfection de certains ouvrages et infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1164 - IN2007-084 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de remplacer, par une annexe révisée en date du 22 juin 2007, l'annexe 1 du sommaire décisionnel IN2006-073, ayant fait l'objet de la résolution CV-2006-0548, en vue de l'adoption du *Règlement modifiant le Règlement sur des travaux de réfection de certains ouvrages et infrastructures municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1164.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2007-0666 Adjudication de contrats pour la réservation de chambres - Célébration du 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec du 1^{er} au 4 juillet 2008 - RI2007-019 (CT-RI2007-019) — (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adjuger les contrats de réservation de chambres dans le cadre des célébrations qui commémorent le 400^e anniversaire de la fondation de la ville de Québec qui auront lieu à Québec du 1^{er} au 3 juillet 2008, aux établissements suivants :

- « Fairmont Le Château Frontenac », pour un montant de 17 656,55 \$, incluant les taxes;
- « Auberge Saint-Antoine », pour un montant de 25 741,30 \$, incluant les taxes;
- « Hôtel Champlain », pour un montant de 6 392,59 \$ (taxes incluses);

et d'autoriser, dans un premier temps, le paiement des dépôts requis en 2007 pour les contrats des trois (3) hôteliers, conformément aux tarifs de leur soumission respective.

Les fonds requis pour la partie des contrats prévue en 2008 seront disponibles dans le projet 400e du Commissariat aux relations internationales : 930 00 01.00 à la tâche 0551110301 (affaires internationales), conditionnellement à l'acceptation dudit budget.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0667 Conditions de travail des avocats oeuvrant en droit du travail au Service des affaires juridiques - RH2007-473 (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu :

- 1° d'exclure les avocats oeuvrant en droit du travail au Service des affaires juridiques de la liste du personnel assujetti au Recueil des conditions de travail des membres du personnel professionnel non syndiqué à la Ville de Québec;
- 2° d'assujettir les avocats oeuvrant en droit du travail au Service des affaires juridiques aux conditions de travail et à l'échelle de traitement prévues à la convention collective actuelle régissant les autres professionnels du Service des affaires juridiques, ainsi que ses renouvellements, à l'exclusion du droit de grief.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0668 **Modification de la résolution CV-2007-0589 relative à la nomination d'un directeur associé et trésorier au Service des finances - RH2007-507 (Ra-1342)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de modifier la résolution CV-2007-0589, adoptée par le conseil de la ville le 18 juin 2007, relative à la nomination de monsieur Yves Courchesne (ID. 014589) en remplaçant les mots et chiffres « *au poste de directeur associé et trésorier du Service des finances pour la période du 30 juillet au 31 décembre 2007 et au poste de directeur et trésorier du Service des finances à compter du 1^{er} janvier 2008* » par les mots et chiffres « *à l'emploi de directeur associé du Service des finances et assistant-trésorier pour la période s'étendant du 30 juillet au 31 décembre 2007 et à l'emploi de directeur du Service des finances et trésorier à compter du 1^{er} janvier 2008* ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0669 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement n^o 213 autorisant des dépenses et un emprunt de 9 071 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 802 du Réseau de transport de la Capitale - FN2007-030 (Ra-1340)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du Règlement no 213 autorisant des dépenses et un emprunt de 9 071 000 \$ pour la mise en place du parcours Métrobus 802, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 23 mai 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0670 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 1 023 633 du cadastre du Québec et l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-098 (CT-GI2007-098) — (Ra-1340)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

Il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1^o l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, du lot 1 023 633 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour les fins d'aménagement du parc linéaire de la rivière St-Charles, d'une superficie de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingts mètres carrés (25 480 m²),

tel que montré au plan joint au sommaire décisionnel;

- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de ce lot.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0671 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie du lot 1 398 366 du cadastre du Québec et l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-100 (CT-GI2007-100) — (Ra-1340)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, d'une partie du lot 1 398 366 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, pour les fins d'aménagement du parc linéaire de la rivière Saint-Charles, d'une superficie de onze mille trois cent soixante-huit mètres carrés et cinq dixièmes (11 368,5 m²), tel que montré au plan 2004177AF1.DGN, joint au sommaire décisionnel, préparé par monsieur Benoit Couture, arpenteur-géomètre, sous le numéro 772 de ses minutes;
- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de cette partie de lot.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0672 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le retrait de la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier et des municipalités composant cette Municipalité régionale de comté de la compétence de la cour municipale de la Ville de Québec - CM2007-001 (Ra-1340)

Attendu que la Ville de Québec se déclare satisfaite des règlements de retraits adoptés par la municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier et les villes de Lac Saint-Joseph, de Fossambault, de Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, de Shanon, de Saint-Gabriel-de-Valcartier, de Lac Delage, de Stoneham, de Tewkesbury, de Lac Beauport et de Sainte-Brigitte-de-Laval de la juridiction de la cour municipale de la Ville de Québec et qu'elle n'entend pas s'opposer aux retraits;

En conséquence, sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le retrait de la MRC de La Jacques-Cartier et des municipalités composant cette MRC de la juridiction de la cour municipale de la Ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0673 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 15 000 \$ à la « Société Nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale » concernant les activités de la « Fête Nationale dans la Capitale », les 23 et 24 juin 2007 - DT2007-043 (CT-DT2007-043) — (Ra-1341)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Anne Létourneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le versement d'une subvention de 15 000 \$ à la « Société Nationale des Québécois et Québécoises de la Capitale » pour la réalisation des activités de la « Fête Nationale dans la Capitale » qui ont eu lieu les 23 et 24 juin 2007, à Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0674 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat pour des travaux d'installation et de réparation d'abris et auvents, sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication (VQ-38472) - AP2007-150 (CT-AP2007-150) — (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication des contrats pour l'installation et la réparation des abris et auvents, sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une durée de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication, selon les taux horaires soumis, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38472, aux firmes suivantes :

- secteur Est et Ouest, « 9041-4129 Québec inc. Auvents St-Laurent (1996) », selon sa soumission en date du 22 mars 2007;
- secteur Centre et Nord, « Auvents W. Lecours inc. », selon sa soumission en date du 29 mars 2007.

sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0675 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification de la « Politique de gestion des espaces industriels municipaux » - Parcs industriels relevant de l'agglomération - DE2007-059 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la modification des pages 6 et 14 de la « Politique de gestion des espaces industriels municipaux », tel qu'indiqué à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel. Cette modification permettra notamment, de réduire le délai pendant lequel :

- un terrain municipal est réservé sans la réalisation d'un projet d'investissement sur le site;
- le prix de vente du terrain est gelé, alors qu'une révision de la grille de prix de vente est dorénavant prévue sur une base annuelle.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0676 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et « Pôle Québec Chaudière-Appalaches » - Versement d'une subvention - DE2007-077 (CT-DE2007-077) — (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion d'une entente à intervenir entre la Ville de Québec et « Pôle Chaudière-Appalaches », relativement au versement d'une subvention, le tout selon des conditions conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des finances à verser un montant de 605 000 \$ à « Pôle Québec Chaudière-Appalaches », conditionnellement à la signature de l'entente dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0677 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, pour la fourniture d'un système de son au Colisée Pepsi - EX2007-023 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'autorisation à ExpoCité d'adjuger un contrat à « Solotech Québec », en vue de fournir un système de son au Colisée Pepsi, pour un montant de 292 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-64 adoptée par le conseil d'administration d'Expo Cité en date du 26 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0678 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat, par ExpoCité, pour l'entretien des gradins du Colisée Pepsi - EX2007-024 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'autorisation à ExpoCité d'adjuger un contrat à « RPM Canada, Div. Stonhard », en vue de l'entretien des gradins du Colisée Pepsi, pour un montant de 188 500 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-61 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 14 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0679 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition par voie d'expropriation, s'il y a lieu, par le Réseau de transport de la Capitale, des lots 1 478 623 et 1 478 625 du cadastre du Québec - FN2007-032 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation au Réseau de transport de la Capitale d'acquérir par voie d'expropriation, s'il y a lieu, les lots 1 478 623 et 1 478 625 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec et ce, pour des fins d'utilités publiques particulières, à savoir : la construction et l'opération d'une station d'autobus pour desservir la clientèle du transport en commun du Réseau de transport de la Capitale et permettant d'abriter certains services accessoires, conformément à sa résolution numéro 07-62 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du RTC tenue le 23 mai 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0680 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la mise en oeuvre du projet de transport écologique dans le Vieux-Québec, l'approbation du « Programme triennal d'immobilisations 2007-2009 » amendé le 20 juin 2007, l'approbation du *Règlement N° 214 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 042 000 \$ pour l'acquisition de minibus électriques et des équipements requis pour la mise en place et l'opération d'un parcours écologique dans le Vieux-Québec* et le versement de la participation financière de la Ville dans le cadre du projet expérimental de minibus écologiques, pour le Réseau de transport de la Capitale - FN2007-034 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation, au Réseau de transport de la Capitale, à mettre en oeuvre le projet de transport en commun dans le Vieux-Québec par l'implantation d'un circuit de minibus urbains écologiques à propulsion électrique dans le cadre du Programme de démonstration en transport urbain (PDTU) supporté financièrement par le ministère des Transports du Québec et Transports Canada;
- 2° l'approbation du programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2007, 2008 et 2009 du Réseau de transport de la Capitale, amendé le 20 juin 2007, tel que décrit en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° l'approbation du *Règlement No 214 autorisant des dépenses et un emprunt de 5 042 000 \$ pour l'acquisition de minibus électriques et des équipements requis pour la mise en place et l'opération d'un parcours écologique dans le Vieux-Québec*, adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale, lors de sa séance tenue le 20 juin 2007;
- 4° l'autorisation de verser la participation financière de la Ville au Réseau de transport de la Capitale dans le cadre du projet expérimental de minibus écologiques, à même le Règlement R.A.V.Q. 22.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0681 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation d'une partie des lots 2 033 974, 2 033 977, 2 033 968, 2 033 975, 2 033 978 et 2 034 103 du cadastre du Québec et l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à cet effet - Arrondissement Beauport - GI2007-106 (CT-GI2007-106) — (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, des terrains requis (emprises et parties résiduelles), pour le prolongement de l'avenue Saint-David sur des parties des lots 2 033 974, 2 033 977, 2 033 968, 2 033 975, 2 033 978 et 2 034 103 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, tel que montré au plan SaintDavidLoc.DGN, joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures nécessaires à l'acquisition, de gré à gré ou par voie d'expropriation, de ces parties de lots.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0682 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition pour fins municipales d'une partie du lot 1 120 233 du cadastre du Québec, propriété de « Développements Keymen inc. » - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - GI2007-108 (CT-GI2007-108) — (Ra-1342)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acquisition, de « Développements Keymen inc. », d'un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot 1 120 233 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de vingt-cinq mille neuf cent cinquante-cinq mètres carrés (25 955,8 m²), qui sera bientôt connu sous le numéro de lot 4 019 036 du susdit cadastre, tel que montré au plan CASERNELSC-3.DGN, pour un montant de 100 000 \$, excluant les taxes, pour les fins de construction d'une caserne de pompiers, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0683 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement de l'annexe 1 du sommaire décisionnel IN2005-164, identifiant les projets couverts par le *Règlement sur des travaux de réparation des infrastructures municipales de surface du réseau artériel pour les années 2006 à 2008 ainsi que sur des travaux d'agrandissement du réservoir Montchâtel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1076 - IN2007-085 (Ra-1342)***

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le remplacement, par une annexe révisée le 22 juin 2007, de l'annexe 1 du sommaire décisionnel IN2005-164, ayant fait l'objet de la résolution CV-2005-1230, en vue de l'adoption du *Règlement sur des travaux de réfection des infrastructures municipales de surface du réseau artériel pour les années 2006 à 2008 ainsi que sur des travaux d'agrandissement du réservoir Montchâtel et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1076.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0684 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prolongation et la modification au protocole d'entente intervenu entre la Ville de Québec et « l'Association nautique de la Baie de Beauport » relativement à la gestion et au développement du site de la Baie de Beauport et l'entretien des équipements de la Ville - LS2007-018 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prolongation du protocole d'entente relatif à la gestion, au développement du site de la Baie de Beauport et à l'entretien des équipements de la Ville, intervenu le 7 novembre 2006 entre la Ville de Québec et « l'Association nautique de la Baie de Beauport », pour une période de trois (3) mois;
- 2° la modification dudit protocole d'entente;
- 3° la conclusion d'un addenda à cet égard.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0685 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec - OT2007-003 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la nomination des personnes suivantes à titre de membres du conseil d'administration de l'Office du tourisme de Québec, pour un mandat d'un an :

1° représentant les territoires des associations touristiques (offices de zone) avec lesquelles l'Office a signé une entente :

- du Centre local de développement de Portneuf inc. (siège vacant);
- du Centre local de développement de La Jacques-Cartier, madame Nancy Bolduc;
- du Centre local de développement de l'Île D'Orléans, madame Andrée Marchand;
- du Centre local de développement de la Côte-de-Beaupré, monsieur Bernard Paré;

2° représentant la Ville de Québec :

- monsieur le conseiller Ralph Mercier, premier vice-président du comité exécutif;
- madame la conseillère Louise Lapointe, présidente de l'arrondissement La Cité;
- monsieur Alex Kassatly, Fairmont Le Château Frontenac;
- madame Marie-Louise Pineault, Quartier Petit Champlain;

3° représentant l'Association hôtelière de la région de Québec :

- monsieur Dany Thibault, Courtyard Marriott Québec;
- monsieur Brian Aubé, Association hôtelière de la région de Québec;

4° représentant la Chambre de commerce de Québec :

- Me Françoise Mercure, Cain Lamarre Casgrain Wells;

5° représentant la Chambre de commerce régionale des entrepreneurs de Québec :

- monsieur Alain April, Château Bonne Entente;

6° représentant la Société du centre des congrès de Québec :

- monsieur P. Michel Bouchard;

7° représentant différents secteurs de l'industrie touristique :

- madame Josée Laurence, Société du 400e anniversaire de Québec;
- madame Lucie Charland, Collège Mérici;
- monsieur Denis Laforest, Caisse populaire Desjardins du Centre-Ville de Québec;
- madame Julie Gagnon, Musée de la civilisation;
- monsieur Pierre Desjardins, Ville Lac-Beauport;
- monsieur Guy Desrosiers, Resort of the Canadian Rockies Stoneham et Mont-Sainte-Anne;
- monsieur Pascal Bélanger, Aéroport de Québec;

8° à titre d'administrateur désigné par et parmi les membres de l'Office :

- monsieur Jean Nadeau, Octopus DMC.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0686 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement, pour l'année 2006, de l'entente intervenue entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec » et « l'Office municipal d'habitation de Québec », prise dans le cadre des suppléments au loyer d'urgence - OM2007-002 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation pour la conclusion d'un addenda à l'entente tripartite 2004-2005 intervenue entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec », et « l'Office municipal d'habitation de Québec », dans le cadre du « Programme d'aide d'urgence aux ménages sans logis et aux municipalités connaissant une pénurie de logement locatifs », en vue de renouveler cette entente pour l'année 2006, le tout selon des termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés à l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0687 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des ententes de gestion, au 31 mars 2008, pour le « Programme AccèsLogis et Achat-rénovation » intervenues entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec » et « l'Office municipal d'habitation de Québec » - OM2007-003 (Ra-1342)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération ce qui suit :

- 1° d'autoriser le renouvellement des ententes de gestion (ORG : 003059), intervenues entre la Ville de Québec, la « Société d'habitation du Québec » et « l'Office municipal d'habitation de Québec », comprenant 493 unités de logement du « Programme supplément au loyer ayant un volet-programme AccèsLogis et Achat-Rénovation »;
- 2° d'autoriser la signature des ententes selon les termes et conditions substantiellement conformes à ceux mentionnés dans les ententes;
- 3° d'accorder la contribution financière de 10 % de la Ville prévue pour le supplément au loyer.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0688 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 160 - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-109 (Ra-1342)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 160.*

Il est également résolu que la Ville renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération modifiant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération relativement à l'exclusion d'une partie du boulevard Louis-XIV située dans l'arrondissement Beauport, R.A.V.Q. 160.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0689 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 2103 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Sauveur dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 243 - AT2007-115 (Ra-1342)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Louise Lapointe,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur une partie du lot numéro 2103 du cadastre officiel de la paroisse Saint-Sauveur dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 243.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0690 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 247 - Renonciation au droit d'opposition - AT2007-187 (Ra-1342)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 247.

Il est également résolu que la Ville renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 247.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 30.

CV-2007-0691 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'aménagement d'une partie du lot numéro 1 943 920 et des lots numéros 1 943 921, 1 943 922 et 2 325 974 du cadastre du Québec à des fins d'atelier municipal de nature mixte pour l'entretien et la réparation de petits véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 248 - Renonciation au droit d'opposition - GI2007-107 (Ra-1342)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'aménagement d'une partie du lot numéro 1 943 920 et des lots numéros 1 943 921, 1 943 922 et 2 325 974 du cadastre du Québec à des fins d'atelier municipal de nature mixte pour l'entretien et la réparation de petits véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 248.

Il est également résolu que la Ville renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'acquisition et l'aménagement d'une partie du lot numéro 1 943 920 et des lots numéros 1 943 921, 1 943 922 et 2 325 974 du cadastre du Québec à des fins d'atelier municipal de nature mixte pour l'entretien et la réparation de petits véhicules et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 248.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0692 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat en vue du préachat de conduites de béton à cylindre d'acier pour le tronçon Félix-Leclerc - Lebourgneuf (Dossier 38975) - AP2007-341 (CT-2157759) — (Ra-1343)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication, à « Hyprescon Inc. », du contrat en vue du préachat de conduites de béton à cylindre d'acier pour le tronçon Félix-Leclerc - Lebourgneuf, pour un montant de 1 490 486,26 \$, conformément à la demande de prix 38975 et à la proposition en date du 22 juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0693 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Laurentien et le conseil de la ville relative à l'entretien des rues privées - A8DA2007-032 (Ra-1340)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Laurentien à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services de la Division des travaux publics pour l'entretien des rues privées, conformément à la résolution numéro CV-2006-1077 intitulée « Services municipaux rendus sur les rues privées » - TP2006-043, modifiée par la résolution CV-2007-0512 et ses autres amendements.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0694 Appropriation d'un montant de 10 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au coin des rues de Coligny et Le Mesnil - A2LS2007-055 (CT-A2LS2007-055) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approprier un montant de 10 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières, pour l'aménagement d'un terrain de pétanque au coin des rues de Coligny et Le Mesnil.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0695 Appropriation d'un montant de 70 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières pour l'aménagement de la phase I d'un parc de détente situé au coin des rues de Mexico et de Panama - A2LS2007-056 (CT-A2LS2007-056) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'approprier un montant de 70 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières, pour l'aménagement de la phase I d'un parc de détente situé au coin des rues de Mexico et de Panama, dans le Faubourg le Raphaël.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0696 Appropriation d'un montant de 100 000 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières pour l'aménagement d'un parc de détente au Domaine de la Capitale - A2LS2007-057 (CT-A2LS2007-057) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Huot,

il est résolu d'approprier un montant de 100 000 \$ à même fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Les Rivières pour l'aménagement d'un parc de détente au Domaine de la Capitale.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0697 Appropriation d'un montant de 45 800 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Limoilou pour la réfection de la surface du terrain de balle du parc Marchand - A6LS2007-030 (CT-A6LS2007-030) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'approprier un montant de 45 800 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement Limoilou pour la réfection de la surface du terrain de balle du parc Marchand.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0698 Appropriation d'un montant de 81 500 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles pour des travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs - A7LS2007-013 (CT-A7LS2007-013) — (Ra-1342)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Blouin,

il est résolu :

- 1° d'accepter la répartition du fonds de parcs de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, telle que décrite dans l'analyse jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier un montant de 81 500 \$ à même le fonds de parcs et terrains de jeux de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles, pour la réalisation de divers travaux d'entretien et d'aménagement relatifs aux parcs et équipements récréatifs.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM2007-0699 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la délivrance des permis et des certificats, R.V.Q. 910 - A7DA2007-028 (Ra-1342)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ralph Mercier qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, afin de remplacer les titres d'emploi « inspecteur-adjoint en bâtiment » et « inspecteur en bâtiment » par « technicien du bâtiment » et « technicien en aménagement du territoire » pour l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

Ce règlement prévoit également que le technicien en salubrité et en environnement de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles n'est plus responsable de la délivrance des permis et certificats.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM2007-0700 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur la politique municipale en matière de financement des activités de gestion des matières résiduelles et sur les normes minimales quant au niveau de service que doit offrir chaque conseil d'arrondissement relativement aux déchets volumineux, R.V.Q. 1160 - TP2007-028 (Ra-1342)***

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le *Règlement sur la politique municipale en matière de financement des activités de gestion des matières résiduelles et sur les normes minimales quant au niveau de service que doit offrir chaque conseil d'arrondissement* afin de prévoir qu'un conseil d'arrondissement doit donner accès gratuitement à un dépôt permanent de déchets volumineux quelle qu'en soit la quantité déposée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM2007-0701 ***Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de marquage aérien et au sol dans le cadre de la réalisation du projet de circuit piétonnier balisé, situé dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1294 - AT2007-196 (Ra-1342)***

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de marquage aérien et au sol sur des rues situées dans l'arrondissement La Cité pour la mise en place d'un circuit touristique piétonnier balisé ainsi que l'engagement du personnel d'appoint y afférent.

Ce règlement prévoit une dépense de 100 000 \$ pour la réalisation des travaux et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0702 ***Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à de nouveaux immeubles admissibles, R.V.Q. 1116 - DE2007-075 (Ra-1338)***

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le programme d'intervention et de revitalisation de bâtiments patrimoniaux relativement à de nouveaux immeubles admissibles*, R.V.Q. 1116.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0703 *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc de commémoration de l'ancienne fortification du pont Drouin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1272 - AT2007-056 (Ra-1338)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Anne Beaulieu,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement du parc de commémoration de l'ancienne fortification du pont Drouin et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1272.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0704 *Règlement sur l'engagement de professionnels et du personnel d'appoint afin de compléter la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1281 - AT2007-188 (Ra-1339)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'engagement de professionnels et du personnel d'appoint afin de compléter la refonte des règlements d'urbanisme ainsi que la mise en oeuvre du plan directeur d'aménagement et de développement et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1281.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0705 *Règlement sur la phase 2 de la mise en valeur du secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1282 - AT2007-125 (Ra-1338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller André Letendre,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la phase 2 de la mise en valeur du secteur de l'église de la Nativité de Notre-Dame de l'arrondissement Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1282.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0706 *Règlement sur des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1287 - AT2007-177 (Ra-1338)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux de réaménagement de la place de l'Hôtel-de-Ville, située dans l'arrondissement La Cité, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1287.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0707 *Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1289 - GI2007-103 (Ra-1338)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu :

- 1° d'adopter le *Règlement sur des travaux de construction d'un stade de soccer intérieur au parc Chauveau situé dans l'arrondissement Les Rivières et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1289;*
- 2° d'autoriser le Service des approvisionnements à procéder aux appels d'offres nécessaires pour les services professionnels.

Vote en faveur : Madame la mairesse Andrée P. Boucher, mesdames les conseillères et messieurs les conseillers Anne Beaulieu, Carole Bégin-Giroux, Pierre Blouin, Francine Bouchard, Ann Bourget, Richard Côté, André Demers, Raymond Dion, Michel Fecteau, Patrick Huot, Jean-Marie Laliberté, Louise Lapointe, Lisette Lepage, André Letendre, Anne Létourneau, Alain Loubier, Pierre Maheux, Gilles Marcotte, Jean-Marie Matte, Ralph Mercier, Patrick Paquet, Guy Perrault, François Picard, Ginette Picard-Lavoie, Gérald Poirier, Paul Shoiry, Marc Simoneau, Jacques Teasdale, Denise Tremblay Blanchette, Denise Trudel, Marie France Trudel et Conrad Verret.

Vote contre : Messieurs les conseillers Gérard Landry, Jérôme Vaillancourt et Steeve Verret.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à la majorité

CV-2007-0708 *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1291 - IN2007-078 (Ra-1339)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1291.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0709 *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1292 - IN2007-079 (Ra-1339)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1292.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, appuyé par monsieur le conseiller Gérard Landry, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 23 heures.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 23 h 25, puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/ah